

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20241104-008****du 04 novembre 2024****n°008****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**membres en exercice : 26****PRESENTS (21) :** M. ABELIN, M. PICHON, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme LANDREAU, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. TARTARIN, M. BAUDIN**POUVOIRS (2) :** M. BOISSON donne pouvoir à M. PEROCHON  
M. MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD**EXCUSES (3) :** M. MICHAUD, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU

Nom du secrétaire de séance : Lucien JUGE

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET :** Artothèque - Don de photographies pour intégrer la collection de l'artothèque (F. Celer et E. Dessert).

*L'artothèque de Grand Châtellerault est une structure de diffusion de l'art contemporain dotée d'une collection d'œuvres d'art originales, prêtées à un large public (particuliers, établissements scolaires, associations, entreprises, collectivités...).*

*Depuis de nombreuses années, la collection de l'artothèque de Grand Châtellerault est enrichie par des achats et des dons d'œuvres d'art permettant ainsi d'offrir des nouveautés aux usagers.*

*C'est dans ce cadre, que suite à l'exposition « L'État des choses » qui a eu lieu 9 janvier au 12 mai 2023, les photographes Eric Dessert et Françoise Celer ont accepté de faire don à l'artothèque, des photographies exposées au Centre d'art contemporain de Grand Châtellerault.*

*Ces dons n'étant grevés ni de conditions ni de charges, il est proposé de les accepter en faveur de l'artothèque et d'approuver également les contrats de cession des droits de propriété joints en annexes.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°1 du conseil communautaire du 27 février 2023, définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'école d'arts plastiques et l'artothèque de Châtellerault,

**CONSIDÉRANT** que le don d'artistes créateurs reconnu permet de compléter les collections de l'artothèque,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20241104-008**

**du 04 novembre 2024**

**n°008**

**page 2/2**

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accepter le don, sans conditions ni charges, d'Eric Dessert dont la liste des œuvres est jointe en annexe pour qu'elles entrent dans la collection de l'artothèque,
- d'accepter le don, sans conditions ni charges, de Françoise Celer dont la liste des œuvres est jointe en annexe pour qu'elles entrent dans la collection de l'artothèque,
- d'approuver les contrats de cession des droits de propriété ci-annexés, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUD**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Annexe à la délibération du bureau communautaire n° 8 du 04 novembre 2024**Liste des œuvres données par le photographe **Eric Dessert**

Photographies réalisées dans le cadre de l'Inventaire général du patrimoine culturel en Région Nouvelle-Aquitaine et présentées lors de l'exposition *État des Choses* au Centre d'art contemporain de Châtelleraut en 2023.

1. Chenay (79), Château de Brieuil, Corps de logis, rez-de-chaussée, cheminée, 1983, IRV54 19837900060X
2. Chenay (79), Château de Brieuil, Corps de logis, rez-de-chaussée, cheminée, 1983, IRV54 19837900061X
3. Rom (79), Manoir du Boux, Logis 2, corps de bâtiment A, rez-de-chaussée, cheminée de la chambre sud est de l'étage, 1984, IRV54 19847900276X
4. Rom (79), Manoir du Boux, Logis 2, corps de bâtiment B, rez-de-chaussée, cheminée, 1984, IRV54 19847900285X
5. Rom (79), Manoir du Boux, Logis 2, corps de bâtiment B, étage, cheminée, 1984, IRV54 19847900286X
6. Rom (79), Manoir du Boux, Logis 2, corps de bâtiment B, étage, cheminée, 1984, IRV54 19847900287X
7. Vanzay (79), Manoir, Cheminée du rez-de-chaussée, 1984, IRV54 19847900369V P
8. Rom (79), Manoir du Boux, Logis 2, corps de bâtiment B, étage, cheminée, 1984, IRV54 19847900926V
9. Poitiers (86), Maison rue de la Croix-Blanche, Étage, pièce ouest, cheminée en pierre au sud, 1984, IRV54 19848600074X
10. à 18. Armoire de Vanzay, 8 photographies (de IVR54 19847900653V à IVR54 19847900660V)

**Annexe à la délibération du bureau communautaire n° 8 du 04 novembre 2024**

Liste des œuvres données par la photographe **Françoise Celer**

Photographies réalisées dans le cadre de l'Inventaire général du patrimoine culturel en Région Nouvelle-Aquitaine et présentées lors de l'exposition État des Choses au Centre d'art contemporain de Châtelleraut en 2023.

1. Brigueuil-le-Chantre (86), Ferme, Vue générale, 1973, IVR54 19738601873X
2. Usseau, Maison, Élévation antérieure, 1974, IVR54 19748601191X
3. Leigné-sur-Usseau, Ferme, Logis, Élévation antérieure, 1974, IVR54 19748601979X
4. Leigné-sur-Usseau, Ferme de Bellevue, 1974, IVR54 19748601994X
5. Lathus-Saint-Rémy, Ferme, Élévation sud-est, 1976, IVR54 19768600313X